

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-neuf
Présents :	46	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	17	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	14	Saint-Flour, après convocation légale en date du 7
Votants :	60	décembre 2023, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROUULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à M. Gérard DELPY
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 18 DEC. 2023, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 18 DEC. 2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARC D'ACTIVITES DU ROZIER COREN - CESSION D'UN LOT

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

Vu l'extension du parc d'activités du Rozier Coren, reconnu d'intérêt régional par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sur une surface de 8.5 ha, à vocation industrielle et artisanale ;

Vu le permis d'aménager n° PA 015 055 18 S0001 en date du 24 août 2018 et son modificatif n°1 n° PA 015 055 18 S0001 M01 en date du 1^{er} octobre 2021 et son modificatif n°2 n° PA 015 055 18 S000S M02 en date du 21 mars 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-86 en date du 26 février 2020 relative à l'approbation des prix de cession des lots de ce secteur (Zone A : 15 € H.T. /m² - Zone B emprise de l'ancienne tranchée : 8 € H.T. / m²) ;

Vu le lot cadastré section ZS n°16 d'une surface totale de 9 113 m², correspondant à l'ancienne tranchée ;

Considérant la demande d'acquisition d'une partie de ce lot, par la SCI NIOCEL MONTPLAIN, d'une surface d'environ 6 000 m², pour y implanter les activités du groupe NIOCEL, en complémentarité des parcelles lui appartenant sur ce secteur ;

Précisant que ce lot doit faire l'objet d'un bornage par un géomètre expert et que le prix définitif sera ajusté sur la surface réelle ;

Rappelant que ce lot est grevé de servitudes de passage pour les réseaux EU, EP, AEP ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 22 novembre 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE CEDER** une partie du lot cadastré section ZS N°19, sur une surface approximative de 6 000 m², sur le parc d'activités du Rozier Coren, à la SCI NIOCEL MONTPLAIN, ou au profit de toute personne physique ou morale qui se substituerait à son projet, au prix de 8 € HT/ m² ;
- ↓ **DIT qu'un nouveau lot issu de cette parcelle sera créé, après bornage par un géomètre expert, et que sa surface sera définitivement fixée et le prix de cession sera ajusté en conséquence ;**
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc **POUDEROUX**

Reçu en préfecture
015-200066660-20231213-DE152023-258-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023